

Le doctorat : une réalité qui évolue...

Depuis la loi de 1984 refondant le système de recherche et d'enseignement supérieur, le doctorat a évolué :

- le nombre de jeunes chercheurs a doublé (actuellement 70 000 personnes). Ce chiffre est aujourd'hui équivalent à celui des personnels chercheurs et enseignants-chercheurs permanents ;
- l'adoption de la charte des thèses (septembre 1998) cadre les relations entre le doctorant, son directeur de thèse et l'école doctorale ;
- la réforme du LMD est mise en œuvre (2002) ;
- la Charte Européenne du Chercheur et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs (2005) entérinent entre autres :
 - la reconnaissance explicite des doctorants comme des chercheurs en début de carrière,
 - la transparence dans le recrutement des doctorants, dans une démarche de professionnalisation de l'activité de recherche,
 - l'amélioration de l'attractivité des carrières au niveau européen ;
- la Loi de Programmation de la Recherche (LPR, mars 2006) et l'arrêté qui la met en œuvre (7 août 2006) reconnaissent le doctorat comme une expérience professionnelle de recherche.

... mais rencontre encore des obstacles

Pourtant, les jeunes chercheurs manquent toujours de reconnaissance :

- plus de la moitié des doctorats ne sont pas financés ;
- une part importante des doctorants et des docteurs travaille au noir ;
- les conditions matérielles ou scientifiques sont parfois déplorables.

De surcroît, il n'existe pas de réelle possibilité de représentation dans les conseils qui pilotent la recherche académique pour faire évoluer cette situation :

- les ATER, moniteurs ou vacataires effectuant plus de 96h équivalent TD dans l'année sont représentés en tant que personnels ;
- les autres doctorants (allocataires, CIFRE, CFR, financés par des libéralités, non financés etc.) sont représentés en tant qu'usagers ;
- les docteurs ayant un poste non permanent ne sont tout simplement pas représentés.

Les jeunes chercheurs doivent être représentés !

La Confédération des Jeunes Chercheurs

Qui sommes-nous ?

La Confédération des Jeunes Chercheurs (CJC) regroupe, depuis plus de 10 ans, une quarantaine d'associations* qui représentent l'ensemble des disciplines et des établissements de recherche. Cette plate-forme d'échanges constructifs sur les problématiques locales et nationales des jeunes chercheurs a pour objectif d'améliorer le déroulement du doctorat et ainsi, les conditions de travail et perspectives professionnelles des doctorants et docteurs.

Nos réalisations :

En portant la voix des chercheurs non permanents (doctorants, ATER, vacataires, docteurs contractuels, etc.), la CJC est devenue un interlocuteur reconnu autant des instances ministérielles et parlementaires, que des acteurs politiques, universitaires et médiatiques.

Cette représentativité a permis d'intervenir de manière significative dans certaines évolutions récentes du système public d'enseignement supérieur et de recherche en faveur des jeunes chercheurs non permanents :

- la revalorisation et l'indexation de l'allocation de recherche (+ 25 % en 4 ans et la promesse d'atteindre 1,5 fois le SMIC 35h) ;
- la prise en considération du caractère professionnel du doctorat (la LPR et l'arrêté du 7 août 2006) ;
- la résorption progressive du travail au noir des jeunes chercheurs (circulaire du 20 octobre 2006 relative à la résorption des libéralités des doctorants et post-doctorants) ;
- la définition d'un cadre formel pour le recrutement et l'encadrement des doctorants (arrêté du 7 août 2006).

Les jeunes chercheurs au CNESER, pour défendre :

- **une reconnaissance professionnelle** : la prise en considération du caractère professionnel du doctorat, ainsi que la reconnaissance salariale qui l'accompagne ;
- **une représentation** : la création d'un collège spécifique des « chercheurs et enseignants-chercheurs non permanents et assimilés » tant au niveau local que national ;
- **des perspectives de carrière** : dans le milieu académique, un effort doit être porté sur les procédures de recrutement et le nombre de postes ouverts. En outre, la valorisation du doctorat dans le tissu socio-économique passe par sa reconnaissance dans les conventions collectives. Les compétences développées par les jeunes chercheurs doivent notamment leur permettre d'accéder à des postes hors recherche, tant dans le secteur privé que dans les fonctions publiques.

Voter pour la liste « Jeunes Chercheurs » !

C'est donner la voix aux jeunes chercheurs d'aujourd'hui, qui constituent l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

* La CJC est une confédération regroupant les 38 associations de doctorants et jeunes docteurs suivantes : 2D2B, 38GLOBULE, A2DSTIM, ACPMIN, ACTA, ADDAL, ADDOC, ADIC, ADIL, ADIT, ADOC, ADOCS, ADSL, ADSO, AITAP, ANCMSP, APIDOC, ASEC, ASPASIE, ATIR, BDT, Biochim'action, Biodocs, CDT, CONTACT, D2R2, DECLIC, DUNES, DURS, GTEM, Hippo'thèse, Jacques Binet, LOGIN, LUCA, MAD UTC, PhyDOC, STAPA, X'Doc.

Pour plus d'informations : Confédération des Jeunes Chercheurs

Site Internet : <http://cjc.jeunes-chercheurs.org> ; Contact : contact@cjc.jeunes-chercheurs.org